

Q.—Vous voulez parler de la compagnie du Canada ?

R.—Non, je puis dire que la compagnie du Canada a cessé d'avoir une existence du moment que le projet de la fusion avec la compagnie Interocéanique fut abandonné.

Q.—Mais cependant les intérêts de la compagnie étaient représentés jusqu'à un certain point ?

R.—Non, pas le moins du monde ; lorsque la fusion a été abandonnée, plusieurs messieurs indépendants des compagnies furent appelés à Ottawa dans le but de discuter la question de la formation d'une compagnie, les détails relatifs à cette question.

Je n'ai pas d'idée précise de la manière dont la réunion fut opérée ; ce que je sais, c'est que cinq ou six messieurs, désireux de s'associer à la formation d'une nouvelle compagnie, se réunirent à Ottawa ; et la compagnie du Canada n'avait pas plus à faire avec eux que tout autre compagnie de Canada.

Q.—Savez-vous si Sir Hugh Allan a suggéré quelques noms au gouvernement ?

R.—Oui, je sais qu'il a suggéré le nom de M. Beaudry.

Q.—En a-t-il suggéré d'autres ?

R.—Non, aucun autre de ceux qui ont été acceptés. Le seul homme que Sir Hugh a pu faire inscrire dans la charte est M. Beaudry.

Interrogé par Sir John A. Macdonald :—

Q.—Au sujet des termes de la charte accordée à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, si Sir Hugh Allan n'avait pas eu de relations avec la compagnie, pouvez-vous dire, d'après ce que vous savez de la politique du gouvernement et des communications entre les membres du gouvernement et vous-même et le bureau, pouvez-vous dire si les mêmes conditions auraient été accordées ?

R.—Je n'ai pas le moindre doute que les termes du contrat et de la charte aient été les mêmes. Je pense que Sir Hugh Allan n'a pas plus influencé leur règlement que tout autre membre du bureau. Je ne sache pas que ses suggestions, malgré qu'elles fussent faites avec instances, aient été respectées plus que celles des autres, si elles n'ont pas paru raisonnables. Je ne sache pas qu'il ait reçu aucune faveur ou concession.

Q.—Alors vous êtes convaincu que si la construction du chemin avait été accordée à la compagnie Interocéanique, elle l'aurait été aux mêmes conditions ?

R.—J'en suis bien convaincu.

Q.—Ainsi donc ces souscriptions pour fins électorales n'affectaient nullement la charte ?

R.—Non, pas que je sache ; et je crois que je suis dans une position à connaître aussi bien que personne que ces souscriptions pour les élections n'avaient pas influencé les négociations ; personne à ma connaissance n'y a fait allusion.

Q.—N'est-ce pas le cas où tous les efforts de Sir Hugh Allan à faire triompher ses intérêts de sections ont été annulés.

R.—Je ne sache pas qu'il ait fait d'effort spécial pour donner la prépondérance à ses intérêts de sections dans la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada ; mais les efforts qu'il fit dans la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique furent annulés. Par exemple, je sais qu'il fit des suggestions relativement à la fusion des deux compagnies, et elles furent rejetées.

Q.—Il y a une citation faite par M. McMullen dans une de ses lettres : c'est une série de phrases tirées d'un document envoyé au gouvernement par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, déclarant distinctement qu'en ce qui regardait cette compagnie, elle n'avait aucune connexion avec les capitalistes américains ? R.—Oui.

Q.—Et ce document exprimait réellement l'action de la compagnie du Pacifique du Canada ? R.—Oui, très-certainement.

Q.—Vous étiez membre de cette compagnie ? R.—Oui.

Q.—Vous ignoriez la correspondance de Sir Hugh Allan ? R.—J'ignorais ce fait.

Q.—De sorte que ces communications entre Sir Hugh Allan, G. W. McMullen et autres étaient des affaires personnelles à Sir Hugh Allan, dont la compagnie du Canada n'était nullement responsable et qu'elle a répudiées aussitôt qu'elle les a connues ?

R.—Certainement ; seulement quant à la répudiation, cette correspondance n'a été connue que lorsque la compagnie du Canada eut cessé de prendre part à l'affaire du Pacifique.